

SANITAIRE

Parasitisme de pâturage : à réfléchir dès la mise à l'herbe

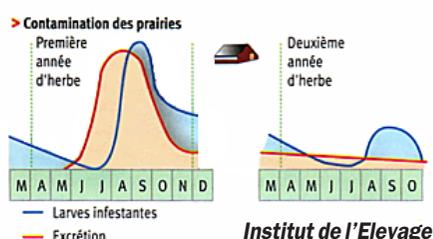
Les strongles

Les strongles affectent principalement les bovins de première et deuxième année d'herbe. Ils provoquent principalement des retards de croissance, des diarrhées au pâturage et une baisse d'état. Les adultes, s'ils ont été mis à l'herbe dès leurs premières années s'immunisent (il faut plusieurs mois de contact avec des parasites présents à «faible dose», pour que les bovins s'immunisent). Si la gestion du pâturage et le protocole de traitements antiparasitaires a permis un contact suffisant entre bovin et parasite **les strongles ne devraient poser problème que lors des deux premières années d'herbe (cf. graphiques)**. En élevage laitier une année de pâture peut suffire à l'installation d'une immunité satisfaisante. Les adultes dans ces conditions ne recevront pas de traitement antstrongles systématique.

Les jeunes devront au contraire être protégés pour limiter leur infestation au moment où le risque est maximal, en général en août-septembre. Plusieurs stratégies sont possibles, notamment en terme de gestion du pâturage mais elles doivent se réfléchir dès la mise à l'herbe.

Quand, qui, avec quoi traiter, comment mieux cibler mes traitements ... ?

Tout dépend de la saison des vèlages, de la conduite de pâturage (avec ou sans rotation de pâtures notamment), du devenir des animaux (animaux d'élevage ou à engraisser), des performances attendues et des priorités des éleveurs en terme de manipulation des animaux. Les antiparasitaires ont une rémanence variable, allant de quelques heures à plusieurs mois. Pour optimiser l'action du traitement le moment d'administration et le choix de la famille antiparasitaire doit être raisonné avec votre vétérinaire.



Institut de l'Elevage

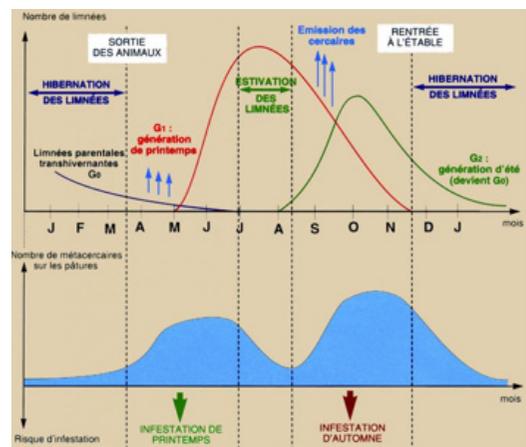
La Douve et le Paramphistome



Fasciolose bovine chronique : cholangite avec calcification et cholécystite diffuse (photo de JP Alzieu).

Les larves de douve provoquent des lésions irréversibles et les adultes provoquent des carences métaboliques importantes et notamment une qualité de colostrum très diminuée: cela impacte la santé des veaux nés en automne ou en hiver. Le Paramphistome cause le plus souvent des baisses de performances et peut dans certains cas se manifester de façon aiguë et brutale sous forme de diarrhée incoercible pouvant causer un amaigrissement important de l'animal. **Ces deux parasites ont le même cycle et le même hôte intermédiaire, un petit escargot vivant dans des zones humides, la limnée**

Les animaux se contaminent au printemps et en automne. Le traitement doit être le plus précoce possible, soit 3 semaines après la période d'infestation: dans ce cas on ne recherche pas la mise en place d'une immunité. De nombreux douvicides sont disponibles sur le marché. Certains



D. Guérin, GDS Creuse

ne sont actifs que sur les stades adultes. Dans ce cas, le traitement doit être répété après un délai dépendant du produit. D'autres produits (Fascinex® par exemple) sont également actifs sur les stades immatures, et peuvent donc être utilisés en administration unique. Seul le Zanil® et le Douvistome® sont actifs contre le Paramphistome. Mais leur spectre ne couvre que les stades adultes de Douve. En l'absence de symptômes de paramphistomose, et en cas de poly infestation à la fois par les Douves et le Paramphistome, le traitement contre la douve doit être privilégié. La prévention de la Douve et du Paramphistome passe obligatoirement par une action agronomique: identifier les parcelles à risque et les gîtes à limnées, et limiter l'accès des animaux à ces zones (cf. graphique).

Diagnostic avant traitement

Pour permettre une bonne installation de l'immunité contre les strongles et limiter au maximum les pertes techniques, et les coûts de traitement faites **un diagnostic avant de traiter!** Un diagnostic clinique et épidémiologique doit être réalisé (faibles performances, zones humides ...) en premier lieu. En cas de suspicion de parasitisme, il existe également plusieurs méthodes de diagnostic de laboratoire. Elles doivent être utilisées **au bon moment et à bon escient et se réfléchir par lots d'animaux.**

Les coproscopies (cf. photo) en tant qu'outil diagnostique pour l'infestation par les strongles sont à réaliser en début de saison de pâture, 8 semaines après la mise à l'herbe. Elles permettront de donner une idée des parasites présents et du niveau d'infestation pour savoir si un traitement précoce est nécessaire notamment en fin de printemps. Réalisées plus tard elle ne donneront aucune indication sur le niveau d'infestation des animaux par les strongles: les bovins commençant à s'immuniser, la ponte d'œufs diminue sans pour autant que la charge parasitaire ne soit diminuée.

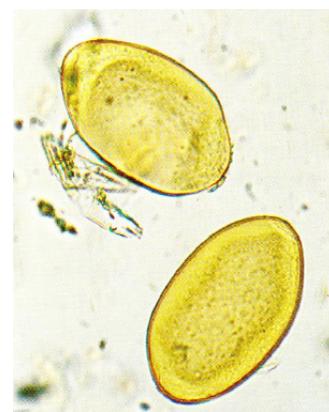
D'une façon générale sur les animaux de plus de 6 mois il est recommandé de réaliser **un dosage de pepsinogène**, notamment **pour connaître le niveau d'infestation par les strongles en fin de saison de pâture**. C'est la méthode de choix en terme de strongles: il permettra de décider si oui ou non un traitement est nécessaire et d'orienter ce traitement.

Par contre **la coproscopie est le seul moyen diagnostique pour le Paramphistome**. Mais la seule mise en évidence d'œufs de paramphistomes ne suffit pas à décider d'un traitement. On décidera de traiter en cas de signes cliniques ou si le

nombre d'œufs par gramme de bouse est important. On la pratique en cas de suspicion de la maladie (forte diarrhée) ou de façon plus systématique à la rentrée à l'étable voire jusqu'en janvier février pour s'assurer de l'excrétion d'œufs. Les œufs de douve peuvent se trouver dans les bouses, 8 semaines après la mise à l'herbe en cas d'infestation de printemps, et à la rentrée en cas d'infestation d'automne. En cas d'observation d'œufs de douve en coproscopie il faut traiter le plus tôt possible. Mais la douve pond peu! On peut facilement ne pas observer d'œufs si l'on ne fait que des coproscopies. La méthode de choix, et la plus précoce est la **sérologie Douve**. Elle doit être **réalisée en fin de période d'infestation**: un résultat positif sera toujours suivi d'un traitement.

Finalement, couplés à un diagnostic clinique et épidémiologique,

- une coproscopie 8 semaines après la mise à l'herbe, puis un dosage pepsinogène, une sérologie Douve et une coproscopie (pour le Paramphistomes) à l'automne (au sevrage) ou à la rentrée l'étable peuvent vous aider dans la mise en place de votre protocole de traitement et de gestion des pâturages.



Œufs de Fasciola Hepatica, photo de J Ducos de Lahitte.

Le GDMA peut vous accompagner dans votre démarche de gestion du parasitisme :

- aide financière pour dosage pepsinogène et sérologie Douve.
- appui technique en collaboration avec votre vétérinaire

C'est maintenant que se prévoit votre gestion du parasitisme pour la saison !



Aurélia Ponsich,
vétérinaire,
GDMA, GDS Centre

GDMA
4 rue Robert Mallet-Stevens
BP 501
36018 Châteauroux Cedex
Tél : 02 54 08 13 80 ;
Fax : 02 54 34 65 47
Site : www.gdma36.fr
Ouvert du lundi au vendredi,
de 8h à 18h sans interruption